

INSCRIPTION DEFINITIVE A LA DEMI-PENSION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

A rapporter complété pour le Jeudi 07 septembre 2023 à la vie scolaire IMPERATIVEMENT

Nom et prénoms de l'Elève :

Classe :

Adresse mail de facturation :

Inscription à partir du 05 septembre 2023 inclus (modification possible jusqu'au 28 septembre via le document disponible sur le site internet de la CSI)

Forfait Jour(s) d'inscription :

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

J'inscris mon enfant à la demi-pension

Je fournis l'attestation de quotient familial **CAF*** : le tarif appliqué suivant la tranche sera compris entre 1€ et 6,00€.

** quotient de moins de 3 mois et ne comprenant pas l'allocation de rentrée scolaire. **Pas de quotient ville de Lyon.***

Je ne fournis pas de justificatif : le tarif appliqué sera de 6,00€ par repas.

OU

Je souhaite que l'élève puisse manger occasionnellement. Ce qui implique le tarif du repas exceptionnel et d'avoir à créditer le compte en avance.

- *Les jours d'inscriptions choisis sont fixes*
- *L'inscription 1 semaine sur 2 ou « à la carte » n'est pas possible*
- *Pour les repas exceptionnels, voir le règlement de la demi-pension (chapitre 6)*
- *En cas de modification du quotient familial, contacter le gestionnaire de la restauration*
- *Le forfait choisi définit la facturation et non le nombre réel de repas pris*

➔ **Aucun dossier d'inscription au forfait ne sera accepté s'il reste une facture impayée. Dans ce cas, les repas devront être réglés au préalable, au tarif de 6,00€ (repas exceptionnel).**

Je certifie être à jour de mes factures.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la demi-pension et en accepte les termes.

J'autorise le secrétariat de la CSI de transmettre toutes mes coordonnées au prestataire de la restauration pour la gestion de la facturation.

Date : / /

Nom, prénom du représentant légal :

Signature, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :